

**PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE
SCRUTINS DES 22 ET 23 NOVEMBRE 2022
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
ET DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'arrêté du président n°2022-15-DAGAP du 23 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'IUT,
- Vu l'arrêté du président n°2022-16-DAGAP du 23 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers des 4 départements (GB-PEC-STID et TC) au conseil de l'IUT,
- Vu le procès-verbal de la réunion du comité électoral consultatif en date du 3 novembre 2022,

ARRÊTE,

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 15-5 de l'arrêté n°2022-15-DAGAP du 23 septembre 2022 et à l'article 14-6 de l'arrêté n°2022-16-DAGAP du 23 septembre 2022, il est constitué un bureau de vote électronique pour chaque scrutin concerné. Il est également constitué un bureau de vote électronique centralisateur ayant la responsabilité de l'ensemble des scrutins de l'IUT.

Article 2

Les bureaux de vote électronique sont composés comme suit :

Collège A

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Déléguée de la liste candidate : Maryline ABERT VIAN, liste « Avenir »

Collège B

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Délégué de la liste candidate : Emmanuel CARON-PARTE, liste « Tous ensemble »

Collège C

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Déléguée de la liste candidate : Céline BOURGEOIS, liste « Les 3 B »

Collège D

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Délégué de la liste candidate : Sylvain BOUSSIER, liste « Bille en tête »

Collège BIATSS

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Délégué de la liste candidate : Hervé RAMONE, liste « Union »

Collège Usagers

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Candidats titulaires : Baptiste CAFFAREL- Ambre RAPHEL- Eowyn THOME- Clément CHUZEL- Thomas CAT - Jeanne TISSIER CHAMSKI

Article 3

Le bureau de vote électronique centralisateur est composé comme suit :

- Président : Jean-Jacques COLIN
- Secrétaire : Céline GRAINDORGE
- Délégués des listes candidates pour les scrutins des personnels et candidats titulaires pour les scrutins des usagers : Maryline ABERT VIAN- Emmanuel CARON-PARTE- Céline BOURGEOIS- Sylvain BOUSSIER- Hervé RAMONE- Baptiste CAFFAREL-Ambre RAPHEL- Eowyn THOME - Clément CHUZEL- Thomas CAT - Jeanne TISSIER CHAMSKI

Article 4

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'IUT.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 7 novembre 2022

Le Président d'Avignon Université,


Philippe ELERKAMP


PRÉSIDENCE
AVIGNON
UNIVERSITÉ
74 rue
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1

Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des universités, et publié le **08 NOV. 2022**